

Samedi 30 Mai 2015

A Saint-Calais (72)

Championnat Régional d'Athlétisme



PRESENTATION DU LIEU D'ACCUEIL

VILLE D'ACCUEIL : SAINT-CALAIS (3 400 HABITANTS)

DEPARTEMENT : SARTHE (72)

ATTRACTIVITE CULTURELLE : LA FETE DU CHAUSSON AUX POMMES

La ville de Saint-Calais est localisée en région Pays de la Loire, rattachée au Conseil Général de la Sarthe, fait partie de la Communauté de Communes du Pays Calaisien, elle adhère au Perche Sarthois, et est labellisée Petites Cités de Caractère.

Située entre Le Mans et Vendôme, la petite ville sarthoise de 3400 habitants, est dotée d'un important patrimoine profane, religieux et naturel.

La municipalité tend à développer de nouveaux projets permettant de sensibiliser les habitants et les touristes à ce potentiel.



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION SPORT ADAPTE CALAISIE

L'Association Sport Adapté Calaisien (ASAC 72) est une structure associative proposant des activités physiques et sportives auprès de personnes en situation de handicap mental ou souffrant de troubles psychiques. Longtemps rattaché aux Ateliers Calaisiens, l'association est devenue indépendante en 2011 afin de favoriser son développement.

En 2014, l'ASAC a fêté ces trente ans d'existence et continue d'encourager la pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap mental. Notre association, affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté, encadre plusieurs disciplines sportives dont l'athlétisme, le tennis de table ou encore le basket-ball, dans un environnement voué à l'apprentissage et à l'épanouissement.

Différents partenariats sportifs ont été établis auprès d'associations du Pays Calaisien, accueillant des sportifs en structures « valides ». Celles-ci sont également présentes lors de la mise en place d'événements sportifs. Ainsi, nous remercions l'Anille Braye Athlétisme pour son investissement et son aide lors de ce championnat.



PROGRAMME PREVISIONNEL

Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'apporter quelques modifications horaires en fonction du nombre d'inscrits.

Samedi 30 Mai 2015 :

- **9h30 – 10h00** : Contrôle des licences et engagements
- **10h15** : 100m
- **10h45** : 1 500m
- **11h00** : Concours du poids et des anneaux
- **11h30** : 400m
- **12h15** : 200m
- **12h45** : PAUSE DEJEUNER
- **14h00** : 800m
- **14h15** : Concours du vortex et du saut en longueur
- **14h45** : 3 000m
- **15h30** : 800m marche
- **16h00** : Relais 4*100m

Chaque responsable doit venir avec la licence sportive et le dossier médical de chaque sportif **ainsi que le certificat médical du sportif si contre-indication notée sur la licence.**

Merci de bien vouloir respecter la date limite de retour des inscriptions :

AVANT LE 4 MAI 2015 !

SELECTION ET STAGE

Dans l'optique de créer un groupe régional Athlétisme, une sélection des meilleurs sportifs et équipes sera réalisée par le Conseiller Sportif Régional lors du championnat Régional. Les sportifs retenus se verront convier à un stage de préparation aux Championnats de France, 2 à 3 semaines avant celui-ci. Les modalités de ce stage vous seront présentées à l'issue du championnat.



INFORMATIONS GENERALES

- Lieu de la manifestation

La compétition se déroulera à la piste d'Athlétisme Armel Blanchard -

Rue de la Cornillère, 72120 SAINT-CALAIS

Le lieu sera fléché par les panneaux FFSA en arrivant à Saint-Calais.



- Restauration/Buvette

Prévoir son pique-nique pour le repas du midi.

Une buvette sera mise à disposition des sportifs et des accompagnateurs.

- Inscriptions

5 euros par sportif.

La fiche d'engagement complétée est à retourner avant le **lundi 4 Mai 2015** à :

Association Sport Adapté Calaisien

3 rue du Docteur Ollivier – 72120 SAINT CALAIS

Ou bien par courriel : asac72@gmail.com

De même, le jour de la compétition, les encadrants devront être en possession du dossier médical des sportifs engagés, des licences (avec photo).

- Contacts et numéros utiles

Référent Athlétisme pour l'Equipe Technique Régionale :

SIRE Emilien - csrsportadapte@gmail.com

Référent club :

CHÂTEAU Antoine – 07.70.02.71.36 – asac72@gmail.com



RAPPEL DU REGLEMENT

A - Critères de qualification des athlètes

Les athlètes seront inscrits dans les différentes épreuves en fonction de :

- leur sexe (masculin et féminin),
- leur division (D1, D2, D3). La division représente une épreuve ou un ensemble distinct d'épreuves proposées aux sportifs en lien avec leurs compétences.

Le règlement en athlétisme articule les divisions entre elles dans un souci de progression des épreuves proposées du plus simple au plus complexe,

La division présente des critères clairs d'engagements du sportif dans les épreuves et de classification dans les différentes divisions. Ces critères s'appuient sur :

- Sa plus ou moins grande capacité à comprendre, retenir, appliquer les codes et règles sportifs (sa capacité à réaliser les épreuves dans les règles définies par le règlement de la discipline)
- Sa plus ou moins grande capacité à « vivre » la compétition (sens de l'enjeu, comportement réactionnel...)
- Son niveau de réalisation dans la discipline ou l'épreuve sportive considérée.
- Des tests d'évaluation simples et significatifs peuvent faciliter l'inscription du sportif dans l'une ou l'autre division.

Leur catégorie d'âge, la FFSA propose le tableau suivant pour la durée de validité de ce règlement.

Années	Poussins	Benjamins	Minimes	Cadets	Juniors	Espoirs	Seniors	Vétérans 1	Vétérans 2
2013 / 2014	2003 - 2004	2001 - 2002	1999 - 2000	1997 - 1998	1995 - 1996	1992 - 1994	1978 - 1991	1977 - 1968	1967 et avant
2014 / 2015	2004 - 2005	2002 - 2003	2000 - 2001	1998 - 1999	1996 - 1997	1993 - 1995	1979 - 1992	1978 - 1969	1968 et avant
2015 / 2016	2005 - 2006	2003 - 2004	2001 - 2002	1999 - 2000	1997 - 1998	1994 - 1996	1980 - 1993	1979 - 1970	1969 et avant
2016 / 2017	2006 - 2007	2004 - 2005	2002 - 2003	2000 - 2001	1998 - 1999	1995 - 1997	1981 - 1994	1980 - 1971	1970 et avant

B - Critères de qualification aux championnats de France

- Les phases qualificatives sont obligatoires pour participer au championnat de France de cross et sur piste, dernier délai un mois avant le championnat de France. Elles devront se dérouler pendant les compétitions de référence.
- Les résultats des phases qualificatives Régionales et/ou Départementales devront être joints avec les fiches d'engagements au championnat de France validées par le CD et/ou le CR.
- Tout organisateur d'une rencontre d'athlétisme ou de cross doit fournir un jeu de résultats à la fédération et à la commission athlétisme.
- Sont considérées comme compétitions qualificatives toutes manifestations identifiées dans le calendrier (compétition Départementale, Régionale, Nationale) sous l'égide de la FFSA et/ou FFA :
 - Dans un dispositif d'athlétisme officiel et sur des équipements sportifs homologués.
 - Avec des officiels diplômés FFA et/ou FFSA.

L'intégralité du règlement « Athlétisme » est disponible sur le site de la FFSA : ffsa.asso.fr

